



Commission de révision agricole du Canada (CRAC)
Comité consultatif des intervenants (comité consultatif)
Réunion tenue le 19 septembre 2023 à 11 h (HE) par Zoom

PROCÈS-VERBAL

Membres présents :

Emily Crocco, présidente de la CRAC
Pierre Lampron, président du comité consultatif
Jorge Correa
Maria Hachem
Robin Horel
Frédéric Lapointe
Claudia Larocque
Marie-Hélène Lavoie (pour Sherri-Lynn Foran)
Moya McAlister
Melanie Nobre
Geneviève Parent
Russell Reitsema

Observateur

Ryan Wilkes

1. Mot de bienvenue

M. Lampron souhaite la bienvenue aux participants à la réunion du comité consultatif et les remercie de leur présence.

M. Lampron souhaite la bienvenue à Ryan Wilkes, sous-directeur de la coordination du portefeuille au bureau du sous-ministre, à Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui agira comme observateur à la réunion du comité consultatif.

M^{me} Crocco souhaite la bienvenue à Robin Horel, un nouveau membre du comité consultatif. M. Horel est conseiller auprès du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles.

2. Programme de coordination de l'image de marque

M^{me} Crocco explique que le Programme de coordination de l'image de marque (PCIM) est une politique du gouvernement du Canada (GC) selon laquelle les ministères doivent adopter une présentation uniforme dans leurs communications (p. ex. sur les sites Web gouvernementaux). Certains tribunaux fédéraux pourraient être tenus d'adhérer à ce programme, ce qui a soulevé certains débats, car certains se demandent si cela nuirait à l'image des tribunaux en tant qu'organes indépendants du GC. M^{me} Crocco demande au comité consultatif ce qu'il pense de cette éventualité.

M. Horel dit que la grande force de la CRAC est qu'elle est vue comme un organe indépendant, c'est pourquoi il préférerait que la CRAC n'adopte pas l'exigence de présentation uniforme du GC.

M^{me} Parent affirme qu'en tant qu'arbitre, elle peut comprendre que les parties prenantes s'inquiètent de voir la mention « gouvernement du Canada » sur le site Web de la CRAC.

M^{me} McAlister dit que les personnes non représentées se montrent méfiantes à l'idée que le gouvernement joue un rôle dans leurs affaires juridiques. Elles pourraient ne pas aimer consulter un site Web et constater que ces images sont au premier plan. M^{me} McAlister suggère que la CRAC ajoute une mention sur son site Web afin d'expliquer que la CRAC doit respecter les lignes directrices du GC en matière de communications, mais qu'elle est indépendante du GC dans la prise de décisions.

M. Lampron souligne que le programme soulève peut-être des inquiétudes, mais qu'il reste que la CRAC est un organisme qui fait partie du GC.

3. Prochaines étapes relatives au rapport sur l'accès à la justice (A2J)

M. Lampron dit qu'il serait peut-être avisé de former un sous-comité qui se pencherait sur les questions soulevées dans le rapport sur l'accès à la justice (A2J) au sujet de l'accessibilité. M^{me} Crocco dit que c'est une bonne idée selon elle.

M^{me} Crocco demande aux membres du comité quelles sont, selon eux, les suggestions les plus importantes parmi celles énoncées dans le rapport sur l'accès à la justice (A2J), telles qu'elles sont résumées dans le rapport annuel et également dans le document de synthèse transmis avant la réunion.

Selon M. Correa, un système de dépôt électronique qui accélérerait les délais de traitement pour les parties est une excellente idée. Le Conseil des viandes du Canada l'a fait, et les résultats sont généralement positifs, en dépit de certaines embûches.

M^{me} McAlister mentionne que le Projet national sur les plaideurs non représentés a fait faire une étude l'an passé concernant les processus de prise de mesures d'adaptation pour les personnes handicapées au sein des systèmes judiciaires. À la suite de cette expérience, elle recommande de demander à des personnes handicapées de participer au processus d'examen. M^{me} McAlister ajoute qu'il est plus difficile pour les personnes ayant une déficience cognitive d'informer les juges et les avocats de leur déficience.

M^{me} Parent est d'accord avec M^{me} McAlister et elle ajoute qu'il pourrait également être utile de mener un audit ouvert à toute la population canadienne (dont les personnes handicapées), afin de recueillir des conseils et des commentaires sur l'accessibilité de l'information publiée sur le site Web de la CRAC.

M^{me} Nobre mentionne que la CRAC a déjà commencé à réorganiser l'information sur son site Web. Les sujets sont bien classés et il est plus facile de s'y retrouver (par exemple, ses références à la jurisprudence de la Cour d'appel fédérale). Il serait bien de continuer de simplifier l'information.

En réponse au commentaire de M^{me} Nobre, M^{me} Crocco reconnaît que M^{me} Hachem et son équipe juridique ont fait de l'excellent travail relativement au site Web.

M. Reitsema mentionne que l'on traite avec des agriculteurs et que ceux-ci souhaitent que le processus soit le plus simple possible. Bien souvent, les agriculteurs se découragent quand il y a trop de paperasse, c'est pourquoi la simplification du processus serait une excellente façon de continuer à avancer. Selon M. Reitsema suggère d'ajouter de courtes vidéos pratiques et de présenter l'information dans un langage clair pour que les agriculteurs soient plus à l'aise.

M^{me} Crocco dit qu'elle discutera avec son équipe au sujet des prochaines étapes et qu'elle en reparlera au comité. Les membres du comité qui souhaitent en savoir plus sur le sujet sont invités à communiquer avec elle.

4. Exigence selon laquelle les demandes déposées par voie électronique doivent également être envoyées par courrier recommandé ou par service de messagerie

M^{me} Crocco explique que les règles de la CRAC prévoient que les demandes envoyées par voie électronique doivent également être envoyées par courriel recommandé ou par service de messagerie. Selon elle, cette exigence peut être une source de stress pour les demandeurs. Elle peut poser un obstacle, en raison des dépenses supplémentaires qu'elle occasionne.

M^{me} McAlister est d'accord avec M^{me} Crocco, soulignant qu'il existe bien d'autres façons d'obtenir des signatures en 2023 (comme des signatures électroniques). Le retrait de cette exigence d'envoi de copies par courrier permettrait d'éliminer une source de frustration inutile pour les demandeurs.

M^{me} Lavoie mentionne que des changements similaires auront lieu sous peu pour l'Agence des services frontaliers du Canada. Il serait bien que les demandeurs puissent envoyer une demande par voie électronique seulement, sans avoir à envoyer une copie par courrier recommandé. Elle recommande de continuer à offrir la possibilité d'envoyer une demande par courrier recommandé ou par service de messagerie, pour que les gens aient le choix.

Les membres du comité sont unanimes : le processus en deux étapes devrait être éliminé dans le cas des demandes de contestation ou de révision envoyées par voie électronique.

M^{me} Crocco remercie les membres du comité et dit que cette recommandation sera transmise à AAC.

5. Dates des prochaines réunions

M^{me} Crocco rappelle aux membres du comité que les prochaines réunions auront lieu les 23 janvier et 23 avril 2024. Les membres continueront de se réunir à intervalles de quelques mois.

M^{me} Crocco dit qu'à l'avenir, les réunions se dérouleront par Microsoft Teams. Cette mesure facilitera la participation des membres de l'ASFC (et éventuellement de l'ACIA), qui doivent composer avec des barrières de sécurité limitant leur accès aux réunions sur Zoom.

M^{me} Crocco remercie les membres et les encourage à communiquer avec M. Lampron ou avec elle s'ils ont des idées ou suggestions à présenter.

M^{me} Nobre propose de faire un tour de table à la fin de chaque réunion pour permettre la mise en commun d'idées. Comme il reste du temps à la réunion, M^{me} Lampron invite les membres à participer à un tour de table.

6. Tour de table

M. Horel mentionne qu'il fera partie du comité au cours des trois prochains mois seulement, fort probablement, car il aide actuellement le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles en attendant qu'un nouveau président et chef de la direction soit nommé.

M. Reitsema dit qu'il se réjouit à l'idée de travailler avec les autres membres du comité, et que les réunions s'annoncent déjà très instructives.

M^{me} Nobre mentionne, dans l'intérêt de l'ACIA, qu'en raison de la tendance à tout vouloir faire par voie électronique depuis la pandémie de COVID-19, il est plus difficile de faire de la formation réciproque et d'assister aux audiences, comme c'était le cas avant la pandémie.

En réponse à ce commentaire, M^{me} Crocco précise que toutes les audiences de la CRAC sont ouvertes au public et que toute personne peut se connecter pour assister aux audiences. Il y a peut-être une façon de le mentionner sur le site Web de la CRAC. Ainsi, le public saurait que les audiences de la CRAC demeurent accessibles à tous.

M. Correa affirme qu'elle aimerait que l'on tente de réduire le temps dont dispose l'intimée pour établir un procès-verbal. Il pense qu'il devrait y avoir moyen de régler le problème et d'être plus efficace.

M^{me} Lavoie affirme que l'ASFC donne sur son site Web une estimation de ses délais de traitement courants (dossiers d'appel relatifs à l'exécution de la loi et aux voyageurs dignes de confiance). Selon elle, il pourrait être utile d'ajouter ce genre d'information sur le site Web de la CRAC.

M^{me} Parent ajoute que ce genre de ligne du temps devrait être envisagée en interne pour que la CRAC ait une idée de ce qui cause les retards.

M^{me} McAlister mentionne que le NSRLP a reçu du financement pour mener une étude sur les plaideurs non représentés et sur leur expérience dans le cadre des audiences virtuelles. Une grande quantité de données a été recueillie à cette fin. Les résultats de l'étude seront fort probablement publiés d'ici la fin du mois de février. Si vous avez des commentaires à formuler sur le sujet, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} McAlister.

M. Lampron clôt la réunion et remercie tous les participants.
